

République Française

Département de la Moselle

Mairie de  
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 08  
Conseillers votants : 09

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 02 Septembre 2022 à 19 h 00**

Convocation adressée le 29.08.2022

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : BAILLY Eric, Philippe HERTSCHUH ZIMMERMANN Myriam, Vincent BUCHY, Marc WALCH, VATRY Christian et Gisèle HEINRICH.

Absents excusés : Nadine DREYER qui a donné procuration à Philippe HERTSCHUH  
Stéphane MANSER

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 10.06.2022

1.Urbanisme

Avis accès M BLOCHER

2.Finances communales :

Décision modificative Annuité emprunts

3.Personnel communal :

Création poste Secrétaire de Mairie

Création poste ouvrier communal

4.Affaires culturelles :

Modification commissions communales

5. Modification statuts de la communauté de communes

6.Travaux :

Continuité Travaux Rue des Fontaines

Maison des Sœurs

Clôture aire de jeux

7.Divers et communications :

### **Approbation conseil municipal du 10.06.2022**

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 10 Juin 2022 et approuvent le compte rendu.

### **Point 1 : Avis Accès BLOCHER Marc**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de M BLOCHER Marc concernant l'acquisition éventuelle de l'usoir communal situé sur le coté droit de sa maison afin de pouvoir créer une entrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à vendre cet usoir
- Demande à ce que les frais de géomètre soient pris en charge par le propriétaire
- Autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

## **Point 2 : Finances communales**

Au vu de l'augmentation de l'emprunt de la Rue des Fontaines dont le taux d'intérêt passe de 1.51 à 3.01 il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour le paiement des annuités.  
Une augmentation de 1000 € pour 2022.

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement dépenses

66111	+ 1000 €	615221	- 1000 €
-------	----------	--------	----------

Section d'investissement recettes

1641	+ 1000 €	231-147	- 1000 €
------	----------	---------	----------

Adopté à l'unanimité.

## **Point 3 : Personnel Communal**

### **Création poste Secrétaire de Mairie :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la mise en retraite de notre secrétaire de mairie

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 20h par semaine à compter du 01 Janvier 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le tableau des emplois ;

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à 8 Pour et 1 Abstention.

### **Création poste ouvrier communal :**

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux et l'accompagnement dans le bus scolaire, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, *soit 17/35<sup>ème</sup>* pour assurer les fonctions ci-dessus énumérées à compter du 01 Octobre 2022

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique, sur la base du 1er échelon.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à 8 Voix Pour et 1 Abstention.

### **Point 4 : Modification commissions communales**

Le conseil municipal modifie les commissions communales comme suit :

#### **SYNDICAT DES EAUX**

BAILLY Eric et MANSER Stéphane : membres titulaires

VATRY **Christian** et Philippe HERTSCHUH : membres suppléants.

#### **Commission d'appel d'offres :**

BAILLY Eric, BUCHY Vincent, WALCH Marc candidats titulaires

HEINRICH Giselle, ZIMMERMANN Myriam et HERTSCHUH Philippe candidats suppléants.

#### **Régie municipale eau :**

MOUTON Philippe, HERTSCHUH Philippe, VATRY Christian et WALCH Marc.

#### **Centre communal d'aide sociale :**

Membres du conseil

MOUTON Philippe, DREYER Nadine, ZIMMERMANN Myriam et HEINRICH Gisèle  
Membre hors conseil  
MOUTON Carole

**Commission de Contrôle de la liste Electorale :**

Délégué de la commune : ZIMMERMANN Myriam

Délégué de l'Administration

**Dominique BERRING**

Délégué du Tribunal

**FOLTZ Marie-Noëlle**

**Affaires culturelles :** (sport, loisirs, organisation d'animations communales, relations avec les associations) :

Membres du conseil : MOUTON Philippe, DREYER Nadine et HEINRICH Giselle.

**Gestion foncière :** (urbanisme, permis de construire, cadastre, carte communale, routes):

MOUTON Philippe, BAILLY Eric et HEINRICH Giselle.

**Gestion du matériel communal :**

BAILLY Eric et HERTSCHUH Philippe.

**Gestion de la salle polyvalente et gîte :**

MOUTON Philippe, DREYER Nadine et ZIMMERMANN Myriam

**Environnement :** (fleurissement, aménagements urbains, aménagements paysagers) :

Membres du conseil : MOUTON Philippe, BAILLY Eric et ZIMMERMANN Myriam.

Membres hors conseil : SCHUTZ Jean Louis, HILD Blandine, BRENOT Chantal, BAJODOR Marie-Josée et STEIN Michelle et DEHLINGER Béatrice.

**Sécurité des biens et des personnes, sécurité routière :** (Plan de prévention)

MOUTON Philippe, DREYER Nadine, BAILLY Eric, HERTSCHUH Philippe et ZIMMERMANN Myriam

**Affaires juridiques :**

MOUTON Philippe et HEINRICH Giselle.

**Correspondant Défense :**

MOUTON Philippe

**Correspondant EDF :**

MOUTON Philippe

**Finances communales :**

MOUTON Philippe, DREYER Nadine et BUCHY Vincent.

**Travaux :** (Bâtiments, espaces communaux, cimetière)

BAILLY Eric, HERTSCHUH Philippe, BUCHY Vincent et HEINRICH Giselle

**Gestion du patrimoine culturel :** (registre des évènements, bulletin municipal, mémoire du village, photos)

Membres du conseil

MOUTON Philippe, DREYER Nadine, HEINRICH Giselle et ZIMMERMANN Myriam.

Membres hors conseil

MUNSCH Léa et BECHER Arnaud

**Affaires scolaires :** (RPI, périscolaire)

MOUTON Philippe, DREYER Nadine, HEINRICH Giselle et ZIMMERMANN Myriam

**Ecologie, Economie d'énergie :**

MOUTON Philippe, BAILLY Eric, BUCHY Vincent et ZIMMERMANN Myriam.

**Responsable informatique :**

ZAPPATERRA Maurice

**Point 5 : Modification statuts de la communauté de communes**

A ce jour, le territoire compte encore (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) 109 assistants maternels indépendants pour 387 places et 17 assistants maternels pour 64 places en MAM.

Ce nombre important ne doit cependant pas laisser à penser que la situation est bonne car le territoire a perdu 34 assistants maternels représentant 119 places.

L'attractivité du métier est à recréer sur le territoire pour faire face aux départs à la retraite, les réorientations professionnelles, les cessations d'activités ou des situations de longues maladies.

Il est à noter qu'il existait un relais d'assistantes maternelles sur la ville de Phalsbourg qui s'est arrêté il y a quelques années et que ce RAM assurait une forme de service sur tout le territoire de la CCPP.

Depuis cette fermeture, la situation s'est fortement dégradée.

La création du RPE n'aura que de très faibles conséquences financières pour la CCPP tant en fonctionnement qu'en investissement. En effet, les RPE sont des priorités de la politique « famille » de la CAF et que le financement des différents partenaires permet une prise en charge de 80 à 90% des dépenses concernées.

Vu la délibération 2022-07-037 du 12/07/2022 du Conseil Communautaire sollicitant l'avis des communes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg de prendre une compétence enfance-jeunesse-familles avec un intérêt communautaire très limitatif.

Ainsi, aux compétences supplémentaires existantes serait ajouté :

« Enfance, jeunesse, famille :

- Préparation, mise en œuvre et coordination au titre du pilotage des dispositifs contractuels avec les financeurs (Contrat Territorial Global) ou tout dispositif venant à s'y substituer
- Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, de compléter l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, en intégrant dans les compétences supplémentaires :

Enfance, jeunesse, famille :

- Préparation, mise en œuvre et coordination au titre du pilotage des dispositifs contractuels avec les financeurs (Contrat Territorial Global) ou tout dispositif venant à s'y substituer
- Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal.
- D'autoriser le Maire à notifier au Préfet et à la Communauté de Communes le résultat de la présente délibération
- Adopté à l'unanimité.

## **Point 6 : Travaux**

Continuité Travaux Rue des Fontaines :

La société KARCHER interviendra à partir du 15 Septembre pour la voirie de la rue.

Maison des Sœurs :

Le dossier est en cours d'étude par l'architecte car tous les lots ne sont pas pourvus.

Clôture aire de jeux :

M HERTSCHUH fait part au conseil municipal que beaucoup d'aires de jeux sont clôturées.

Le conseil demande au maire de faire un devis pour le prochain conseil.

Clôture enceinte école :

Il conviendrait plutôt de procéder à la fermeture de l'enceinte de l'école pour une question de sécurité (plan Vigipirate).

## **Point 7 : Divers et communications**

Réduction temps de luminosité :

Les lumières du village seront arrêtées à 23 h pour l'ensemble du village.

Tracteur communal :

Le maire demande au conseil s'il ne faudrait pas faire l'acquisition d'un tracteur par leasing (une partie en fonctionnement et une autre en investissement ).

Gîte : Clôture de l'emplacement de la citerne à Gaz.

Salle polyvalente : Les rangements de la salle sont à revoir, il faut demander aux associations qui utilisent les armoires de procéder au rangement de leurs matériel.

**Prochains conseils : 30 Septembre, 21 Octobre, 18 Novembre et 16 Décembre.**

**SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	ABSENTE
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	
BUCHY Vincent	
WALCH Marc	
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	ABSENT
HEINRICH Giselle	